



AFFICHÉ
14 OCT. 2025
MAIRIE DE CARROS

347

Carros, Le mardi 07 octobre 2025

**ARRETE MUNICIPAL 69/25-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
LE LUNDI 27 ET MARDI 28 OCTOBRE 2025**

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R410 -10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Considérant la demande du service technique Mme Chantal SCIBETTA par mail en date du 03 octobre 2025

Considérant que pour assurer le bon déroulement de déchargement et de stockage de pigeonniers contraceptifs, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation sur le parking en terre côté droit du parc de la Tourre le lundi 27/10/2025 et le mardi 28/10/2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking en terre côté droit du parc de la Tourre :

- Sauf ceux autorisés camion benne Mercedes Sprinter : GX-224-NT + remorque
- Le 27 octobre 2025 à 23h00 au mardi 28 octobre 2025 12h00

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller départemental des Alpes
Maritimes,
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur,

Yannick BERNARD

